

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.280

Référence : **11 2024 23**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Madame Florence MARSCHAL est nommée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
10 DECEMBRE 2024**

D.11.24.281

Référence : **11 2024 24**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du 11^e arrondissement, commune-siège au sein des conseils d'écoles situées dans le 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2511-19 ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : La délibération 11202205 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 25 janvier 2022, portant désignation des représentants de la commune siégeant au sein des conseils des écoles du 11^e arrondissement, est abrogée.

ARTICLE 2 : Les conseillers/conseillères dont les noms suivent sont désigné-e-s comme représentant-e-s de la Commune-siège au sein des Conseils d'écoles ci-dessous :

ECOLES MATERNELLES

École maternelle 19 rue Alphonse Baudin
Représentant : Monsieur Jean-Pierre CORSIA

École maternelle 5 impasse de la Baleine
Représentante : Madame Lucie SOLEM

École maternelle 2 passage Beslay
Représentant : Monsieur Jérôme MEYER

École maternelle 6 avenue de Bouvines
Représentante : Madame Nadine BLANCHARD

École maternelle 4 passage Bullourde
Représentante : Madame Rosalie LAMIN

École maternelle 10 bis rue Duranti
Représentant : Monsieur Alexandre VISCONTINI

École maternelle 44 rue Emile Lepeu
Représentante : Madame Dominique KIELEMOËS

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
10 DECEMBRE 2024**

École maternelle 18 rue Faidherbe
Représentant : Monsieur Didier ZENG

École maternelle 31 rue Godefroy Cavaignac
Représentant : Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY

École maternelle 14 rue Merlin
Représentant : Monsieur Jean-François MARTINS

École maternelle 11 bis avenue Parmentier
Représentant : Monsieur Aymeric DE TARLÉ

École maternelle 111 avenue Parmentier
Représentante : Madame Florence MARSCHAL

École maternelle 9 rue Popincourt
Représentante : Madame Bénédicte DAGEVILLE

École maternelle 4 rue de la Présentation
Représentante : Madame Joëlle MOREL

École maternelle 13 boulevard Richard Lenoir
Représentant : Monsieur Florent HUBERT

École maternelle 144 rue de la Roquette
Représentant : Monsieur Grégory MOREAU

École maternelle 39 rue Saint-Bernard
Représentante : Madame Emma RAFOWICZ

École maternelle 54 rue Servan
Représentante : Madame Chloé SAGASPE

École maternelle 4/12 cité Souzy
Représentante : Madame Bénédicte DAGEVILLE

École maternelle 39 rue des Trois Bornes
Représentant : Monsieur David BELLIARD

École maternelle 6 cité Voltaire
Représentante : Madame Rosalie LAMIN

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
10 DECEMBRE 2024**

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École élémentaire 39 rue Alexandre Dumas
Représentant : Monsieur Luc LEBON

École élémentaire 75-77 boulevard de Belleville
Représentante : Madame Delphine TERLIZZI

École élémentaire 4 avenue de Bouvines
Représentant : Monsieur Nour DURAND-RAUCHER

École élémentaire 13 rue Froment
Représentant : Monsieur Florent HUBERT

École élémentaire 35 rue Godefroy Cavaignac
Représentant : Monsieur Jean-Pierre CORSIA

École élémentaire 4-10 rue Keller
Représentante : Madame Nadine BLANCHARD

École élémentaire 11 bis avenue Parmentier
Représentant : Monsieur Adrien TIBERTI

École élémentaire 109 avenue Parmentier
Représentante : Madame Joëlle MOREL

École élémentaire 1 rue Pihet
Représentant : Monsieur Christophe HARNOIS

École élémentaire 98 avenue de la République
Représentante : Madame Joséphine LANFRANCHI

École élémentaire 100 avenue de la République
Représentant : Monsieur Didier ZENG

École élémentaire 31 rue Saint-Bernard
Représentant : Monsieur Luc LEBON

École élémentaire 22 rue Saint-Maur
Représentante : Madame Joséphine LANFRANCHI

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
10 DECEMBRE 2024**

École élémentaire 24 rue Saint-Sébastien
Représentant : Monsieur Grégory MOREAU

École élémentaire 29 rue Servan
Représentant : Monsieur Adrien TIBERTI

École élémentaire 14 rue Titon
Représentant : Monsieur Jérôme MEYER

École élémentaire 39 rue des Trois Bornes
Représentante : Madame Lucie SOLEM

École élémentaire 8 cité Voltaire
Représentante : Madame Hélène BIDARD

-*-

Nombre de votants : 26 dont 4 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
10 DECEMBRE 2024**

D.11.24.282

Référence : **11 2024 26**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2511-19 ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE 1 : La délibération 11202026 du Conseil du 11^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 portant désignation au conseil d'administration du Conservatoire du 11^e arrondissement, est abrogée.

ARTICLE 2 : Sont désigné-e-s comme membres du conseil d'administration du Conservatoire du 11^e arrondissement, les élu-e-s du Conseil d'arrondissement et les personnalités dont les noms suivent :

2 Élu-e-s :

- Madame Nadine BLANCHARD
- Monsieur Jérôme MEYER

3 personnalités :

- Madame Anne-Marie LAZARINI
- Monsieur Mathieu GUETTA
- Madame Patricia JOURDY

-*-

Nombre de votants : 26 dont 4 ayant donné pouvoir
Ne prend pas part au vote : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.283

Référence : **2024 DPE 41**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU et Monsieur Alexandre VISCONTINI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DPE 41 relatif à l'approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.284

Référence : **2024 DAC 68**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2024-2026 avec La Manufacture - Théâtre de la Bastille ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 68 relatif à la signature d'une convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2024-2026 avec La Manufacture - Théâtre de la Bastille.

-*-

Nombre de votants: 27 dont 3 ayant donné pouvoir
M. François VAUGLIN ne prend pas part au vote

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.285

Référence : **2024 DJS 133**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la mise en œuvre du dispositif « Quartiers Libres » pour l'année 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DJS 133 relatif à la mise en œuvre du dispositif « Quartiers Libres » pour l'année 2025.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.286

Référence : **2024 DJS 132**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DJS 132 relatif à la mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2025.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.287

Référence : **2024 DASCO 166**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention de partenariat avec les Caisses des Ecoles, relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 166 relatif à la signature d'une convention de partenariat avec les Caisses des Ecoles, relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.288

Référence : **2024 DASCO 103**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire assurée par les Caisses des Ecoles pour la période 2025-2027 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 103 relatif aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire assurée par les Caisses des Ecoles pour la période 2025-2027.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.289

Référence : **2024 DASCO 111**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature de convention d'objectifs et de financement avec la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement, pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire sur la période 2025-2027 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 111 relatif à la signature de convention d'objectifs et de financement avec la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement, pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire sur la période 2025-2027.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.290

Référence : **2024 DASCO 128**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 (8.650.000 euros) à la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 128 relatif à l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 (8.650.000 euros) à la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.291

Référence : **2024 DDCT 192**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention de partenariat avec l'association Banlieues Climat ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Delphine TERLIZZI et Madame Chloé SAGASPE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 192 relatif à la signature d'une convention de partenariat avec l'association Banlieues Climat.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.292

Référence : **2024 DDCT 156**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Delphine TERLIZZI et Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 156 relatif à l'autorisation de signer la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.293

Référence : **2024 DLH 166**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (196.069 euros) et signature de convention avec la RIVP pour la réalisation au 21 rue Paul Bert (11^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 166 relatif à l'attribution d'une subvention (196.069 euros) et signature de convention avec la RIVP pour la réalisation au 21 rue Paul Bert (11^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 4 ayant donné pouvoir
David BELLIARD ne prend pas part au vote

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.294

Référence : **2024 DLH 221**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (525.797 euros) et signature de convention avec Batigère Habitat pour la réalisation au 77 avenue de la République (11^e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux, avec création d'îlot de fraîcheur ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 221 relatif à l'attribution d'une subvention (525.797 euros) et signature de convention avec Batigère Habitat pour la réalisation au 77 avenue de la République (11^e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux, avec création d'îlot de fraîcheur.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.295

Référence : **2024 DLH 292**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (630.845 euros) et signature de convention avec 3F Résidences pour la réalisation au 151 avenue Ledru Rollin (11^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux, avec création d'îlot de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 292 relatif à l'attribution d'une subvention (630.845 euros) et signature de convention avec 3F Résidences pour la réalisation au 151 avenue Ledru Rollin (11^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux, avec création d'îlot de fraîcheur et travaux d'amélioration de la qualité de service.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.296

Référence : **2024 DLH 302**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (522.514 euros) et signature de convention avec Elogie-Siemp pour la réalisation au 154 avenue Ledru Rollin (11^e) d'un programme de rénovation de 27 logements sociaux ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 302 relatif à l'attribution d'une subvention (522.514 euros) et signature de convention avec Elogie-Siemp pour la réalisation au 154 avenue Ledru Rollin (11^e) d'un programme de rénovation de 27 logements sociaux.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.297

Référence : **2024 DLH 216**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (2.217.630 euros) et signature de convention avec Elogie-Siemp pour la réalisation au 47 rue de la Fontaine au Roi (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 216 relatif à l'attribution d'une subvention (2.217.630 euros) et signature de convention avec Elogie-Siemp pour la réalisation au 47 rue de la Fontaine au Roi (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.298

Référence : **2024 DLH 287**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (1.395.243 euros) et signature de convention avec Paris Habitat pour la réalisation au 18 rue Alexandre Dumas (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 287 relatif à l'attribution d'une subvention (1.395.243 euros) et signature de convention avec Paris Habitat pour la réalisation au 18 rue Alexandre Dumas (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Contre : groupe Changer Paris (2)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.299

Référence : **2024 DU 163**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif aux autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur d'immeubles d'habitation au 61 boulevard Saint-Michel (5^e), 32 rue Emile Lepeu (11^e), 23 avenue René Coty (14^e) et 33 rue de l'Abbé Carton (14^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur François VAUGLIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DU 163 relatif aux autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur d'immeubles d'habitation au 61 boulevard Saint-Michel (5^e), 32 rue Emile Lepeu (11^e), 23 avenue René Coty (14^e) et 33 rue de l'Abbé Carton (14^e).

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.300

Référence : **V 11202440**

Vœu relatif à la formation aux gestes de premiers secours
[groupe Changer Paris]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant qu'en présence d'une situation d'urgence, avoir les bons réflexes permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours,

Considérant qu'il est possible d'apprendre les gestes de premiers secours à travers une formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger,

Considérant la période de la scolarité au collège qui représente un moment privilégié afin de se former aux gestes qui sauvent,

Considérant que cette formation peut être vue comme partie intégrante de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**;

EMET LE VŒU :

- Qu'à titre expérimental, la Ville de Paris propose à nouveau au rectorat une journée banalisée dans les classes de 3^{ème} des collèges publics volontaires du 11^e arrondissement afin de former l'ensemble des élèves au certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1 grâce à l'intervention des pompiers et/ou des secouristes sur cette journée,
- Qu'à l'issue de cette première session, un bilan soit produit afin d'étudier l'opportunité de son prolongement dans le 11^e arrondissement et de sa généralisation à l'ensemble des collèges publics de la capitale.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024

D.11.24.301

Référence : **V 11202441**

**Vœu relatif à la sécurisation de la cour de l'école de la rue Merlin
[groupe Changer Paris]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la cour de l'école maternelle Merlin actuellement séparée du trottoir de ladite rue par un muret surmonté d'une clôture à barreaux,

Considérant la présence et le professionnalisme des encadrants, qu'ils appartiennent à la communauté éducative ou aux animateurs du périscolaire, qui ne peuvent cependant pas se trouver physiquement tout le temps derrière chaque enfant dans la cour,

Considérant les interactions possibles – et avérées – entre les enfants dans la cour et des personnes extérieures à l'école,

Considérant que si ces interactions sont la plupart du temps bienveillantes, ce caractère ne peut être garanti *a priori* dans 100% des cas,

Considérant les impératifs de précaution, de prévention et de protection qui prévalent dès lors qu'il s'agit d'enfants, à fortiori de maternelle ;

Sur le rapport de Madame Aurore MOUYSET-NOZERAND

Sur proposition des élu.e.s du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris procède à l'installation d'une paroi translucide en double de la clôture bordant la cour de l'école, à même de briser la vue au travers de ladite clôture, tout en laissant passer une partie de la lumière naturelle.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (2)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

**Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024**

D.11.24.302

Référence : **V 11202442**

**Vœu relatif à l'installation d'une ombrière dans la cour de l'école de la rue Merlin
[groupe Changer Paris]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la rénovation de la cour de l'école maternelle Merlin et sa transformation en cour Oasis de très bonne facture,

Considérant la présence d'arbres au sein de cette cour, mais dont la couverture sera insuffisante pour assurer la présence d'ombre avant de nombreuses années,

Considérant les fortes chaleurs récurrentes les mois d'été qui empêchent les enfants de sortir dans la cour du fait d'un ensoleillement trop important,

Considérant le Plan Climat 2024-2030 (délibération 2024 DTEC 1 adoptée par le Conseil de Paris du 19-21 novembre 2024) qui dans son action 44 de « déployer chaque année 40 ombrières sur l'espace public là où l'ombre naturelle manque » ;

Sur le rapport de Madame Aurore MOUYSET-NOZERAND

Sur proposition des élu-e-s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

EMET LE VŒU :

Que la Ville de Paris procède à l'installation d'une ombrière rétractable au-dessus d'une partie de la cour de l'école de la rue Merlin, afin de pouvoir laisser passer la lumière naturelle les jours de faible ensoleillement et apporter une ombre suffisante les jours de fort ensoleillement.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (2)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

**Conseil du 11^e arrondissement
10 DECEMBRE 2024**

D.11.24.303

Référence : **V 11202443**

Vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel [groupe Changer Paris]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le lien particulier qui lie les enfants à leurs grands-parents, lien qui leur offre en même temps de l'affection et des repères,

Considérant les spécificités de chaque famille qui font que ce lien peut se distendre ou disparaître,

Considérant les problématiques d'isolement et/ou de perte de contact avec la jeune génération que peuvent rencontrer les retraités avec l'avancée dans l'âge,

Considérant les effets délétères de cet isolement sur la vie des seniors, notamment sur leur santé physique et morale,

Considérant que la génération des *seniors* garde toujours à cœur la volonté de transmettre aux générations suivantes et d'être acteur de la société,

Considérant les expériences positives mises en place par certaines municipalités ou associations de mise en relation d'enfants et de seniors ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élu-e-s du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie du 11^e arrondissement expérimente un dispositif du type « grand-parent de cœur » afin de mettre en relation les élèves de nos écoles maternelles et primaires avec des *seniors* de l'arrondissement, sur la base du volontariat des deux côtés :

- o Une plateforme dédiée serait mise en ligne sur le site de la mairie du 11^{ème} afin de recenser les prénoms, quartier, centres d'intérêts et contacts des volontaires,
- o Une communication serait adressée à l'ensemble des parents d'élèves des écoles maternelles et primaires du 11^{ème} arrondissement afin d'inviter les parents et enfants volontaires à s'y inscrire,
- o Une communication serait adressée à l'ensemble des plus de 65 ans du 11^{ème} arrondissement afin d'inviter les volontaires à s'y inscrire directement par internet ou via un formulaire papier par la suite saisi sur la plateforme,
- o Les familles en recherche d'un grand parent de substitution pourraient ensuite entrer en contact avec un *Senior* volontaire via un courriel ou une carte postale, et la magie pourra opérer.

-*-

Nombre de votants: 29 dont 4 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (2)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

À 19h35 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.